



## QUELQUES ÉCLAIRAGES À PROPOS DES DÉBATS INSTITUTIONNELS EN COURS

### 1/ SUR L'ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM



Les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat ont adopté un rapport final de 149 propositions. Plusieurs signaux envoyés par l'exécutif font naître l'hypothèse d'un référendum sur le climat en suivi de cette convention citoyenne.

#### • Un référendum portant réforme constitutionnelle ?

Les membres de la Convention ont souhaité qu'un référendum soit organisé autour de deux questions notamment :

- Inscription dans la Constitution de la préservation de la biodiversité, de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique, la création d'un « défenseur de l'environnement ».
- Proposition visant à soumettre à référendum la création du « crime d'écocide ».

L'article 89 de la Constitution permet au Président de la République de soumettre au référendum toute révision constitutionnelle (ou recours au vote des 3/5 au Congrès).

⇒ **Dans le cas d'un référendum constitutionnel, le projet de révision constitutionnelle devrait dans un premier temps être voté par les deux assemblées en termes identiques.**

#### • Un référendum à choix multiples ?

L'article 11 de la Constitution prévoit que « Le Président de la République (...) peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité ».

⇒ **Dans le cas d'un référendum à choix multiples, il faudrait ainsi que chaque question posée fasse l'objet d'un projet de loi distinct avec organisation de référendums simultanés.**

#### Crime d'écocide – les précisions de Nicole BELLOUBET

Lors des Questions au Gouvernement du 24 juin 2020 au Sénat, la ministre de la justice a rappelé son analyse sur le crime d'écocide :

- « on ne peut soumettre au référendum une mesure de législation pénale, car elle n'entre pas dans le champ de l'article 11 de la Constitution ».
- « la Convention citoyenne pour le climat définit l'écocide en des termes - « dépassement des limites planétaires » qui ne répondent sans doute pas à cette exigence ».

### 2/ SUR LE REPORT DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

#### • Les rumeurs de report

Le report des élections régionales prévues en mars 2021 a été abordé par le président de la République lors d'un déjeuner le 15 juin avec Renaud MUSELIER et François BONNEAU, président et président délégué de Régions de France.

Cette proposition de report viserait à faciliter le déploiement du plan de relance en mobilisant les régions, cheffes de file en matière de développement économique. Pour justifier de ce report, l'exécutif pourrait accélérer le projet de réorganisation des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités un acte majeur de son quinquennat (ex. retour du conseiller territorial)

#### • Les modalités de report

Dans ces dernières décisions relatives au report d'élections (Décision 2013-667 DC du 16 mai 2013 sur l'élection des conseillers départementaux et Décision 2020-849 QPC du 17 juin 2020 sur le report des élections municipales), le conseil constitutionnel a rappelé les justifications relatives au report d'élections.

#### Justifier d'un motif d'intérêt général

Le Conseil constitutionnel rappelle que le législateur a prévu des possibilités de report de scrutin pour des « impératifs d'intérêt général », notamment si des événements sont susceptibles « de porter atteinte à la règle de l'égalité devant le suffrage, et de favoriser l'abstention ».

⇒ La réorganisation de l'action publique dans les territoires et l'articulation déconcentration / décentralisation et notamment la mise en place d'un conseiller territorial pourrait-elle être jugée par les membres du conseil comme une mesure « d'intérêt général » ?

#### Respecter une périodicité raisonnable

S'agissant du délai de report, la jurisprudence du Conseil constitutionnel de 2013 a jugé « ce report, limité à un an, n'a pas pour effet de méconnaître le principe selon lequel les électeurs doivent être appelés à exercer leur droit de suffrage selon une périodicité raisonnable ».

⇒ Prévu en mars 2021 par la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, les élections régionales devraient être reportées de plus d'un an afin de tenir compte de l'organisation des élections présidentielles en mai 2022. Organisées dans la foulée des élections présidentielles et législatives (ex. Septembre 2022), le report serait de 18 mois. C'est donc cette question du délai qui pourrait rendre difficile le report de ces élections

#### Des nouvelles du projet 3D

Au Sénat le 25 juin, Jacqueline GOURAULT a indiqué que le Gouvernement avait transmis « le 23 juin au Conseil d'Etat un projet de loi organique relatif aux expérimentations territoriales », destiné à les « faciliter ».

## Convocation du Parlement en session extraordinaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet :

Le [décret](#) portant convocation du Parlement en session extraordinaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet est paru le 15 juin au JO. L'ordre du jour comprend :

- L'examen du troisième budget rectificatif
- Le PJJ fin de l'état d'urgence sanitaire
- Le PJJ bioéthique
- Les PJJ relatif à la dette sociale
- Le PJJ portant sur diverses dispositions d'adaptation au droit européen en matière économique
- Le PJJ prorogeant le mandat des membres du Cese
- Le PJJ relatif à la prorogation de certaines dispositions de la loi sur la sécurité intérieure (Silt)

Outre l'examen de divers accords internationaux, l'ordre du jour de cette session comprend une séance de questions d'actualité par semaine, programmée le mardi à 15h à l'Assemblée nationale, ainsi qu'une séance de questions orales sans débat au Sénat. Le décret fixe la date de début des travaux, mais ne donne pas de date de fin, la session étant close à épuisement de l'ordre du jour, soit vraisemblablement début aout.

## Un nouvel équilibre à l'Assemblée nationale :

Dans le cadre de la création du groupe Écologie Démocratie Solidarité (EDS) et du groupe Agir ensemble (AE), la conférence des présidents de l'Assemblée nationale s'est réunie, le 2 juin, afin de préciser les nouvelles modalités concernant les questions, la répartition des temps de parole, les présences dans l'hémicycle et en commission ainsi que sur la répartition des sièges en commission mixte paritaire. Pour rappel, l'adhésion à un groupe politique est primordiale au sein des assemblées car cette dernière est constitutive de droit comme la participation à l'organisation de la vie parlementaire, la création d'organes de contrôle (mission d'information ou commission d'enquête) ou encore un temps de parole réservé.

- L'enveloppe allouée aux groupes parlementaires est fixe et divisée par le nombre de groupes composant l'Assemblée, ainsi la création d'un nouveau groupe réduit la part de l'ensemble des groupes
- En séance, les groupes REM et UDI-Agir perdent tous les deux une question orale sans débat. Le groupe REM ne dispose plus que de neuf questions et les groupes EDS et Agir ensemble d'une seule question
- Présence en commission : Le groupe REM perd 1 siège en commission, passant de 19 à 18. EDS et Agir ensemble n'obtiennent qu'un seul siège chacun

## Observations et recommandations du Conseil Constitutionnel sur la procédure de référendum d'initiative partagée

Dans sa décision [publiée](#) le 18 juin, concernant le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, le Conseil Constitutionnel a formulé des observations à l'issue de la première mise en œuvre de la procédure de référendum d'initiative partagée.

- **La plateforme est peu intuitive** et insuffisamment adaptée à une consultation destinée à un large public. Il est possible que ces difficultés aient contribué à altérer la confiance de certains électeurs.
- Certains électeurs susceptibles de soutenir une proposition de loi peuvent être découragés de le faire par l'exigence d'un nombre de soutiens à atteindre très élevé (environ 4,7 millions)
- L'absence de dispositions relatives à l'organisation d'un débat public a pu entraîner certaines insatisfactions et incompréhensions. Une réflexion sur l'intérêt de définir un dispositif d'information du public mériterait d'être menée.

## Sénat : une plateforme de dépôt de pétitions en ligne :

Le Sénat propose une [plateforme](#) de dépôt de pétitions en ligne permettant à tout citoyen de proposer la création d'une mission d'information sénatoriale ou de soumettre une proposition de texte législatif en vue de son inscription à l'ordre du jour.

Les pétitions peuvent prendre deux formes :

- Une proposition de texte législatif : si elle recueille au moins 100 000 signatures dans un délai maximum de 6 mois, elle pourra, sous réserve de sa validation par la Conférence des Présidents du Sénat, être reprise par un ou plusieurs sénateurs pour être transformée en loi ;
- Une proposition de mission de contrôle : si elle atteint le seuil de 100 000 signatures dans un délai maximum de 6 mois, elle pourra, sous réserve de sa validation par la Conférence des Présidents du Sénat, donner lieu à la création d'une mission d'information par le Sénat.

## Les évolutions au Parlement

**Martial BOURQUIN**  
Sénateur PS du Doubs



Elu maire d'Audincourt au premier tour des élections municipales, Martial BOURQUIN, a démissionné

de son mandat parlementaire. Marie-Noëlle SCHOELLER, deuxième sur sa liste en 2014, va le remplacer. Cette dernière a annoncé ne pas vouloir se représenter en septembre.

**Laurent FURST**  
Député LR du Bas-Rhin



Il a annoncé qu'il démissionnait de son poste de député après sa

réélection au premier tour des municipales, dans la ville de Molsheim. Sa liste a obtenu 60,45% des voix le 15 mars dernier. Son suppléant Philippe MEYER a accepté de lui succéder à l'Assemblée nationale.

**Christophe BOUILLON**  
Député PS de Seine-Maritime



Il a annoncé qu'il démissionnait de son poste de député après sa

réélection au premier tour des municipales, dans la ville de Barentin. Il garde la présidence de l'APVF. Son suppléant Bastien CORITON a accepté de lui succéder à l'Assemblée nationale

**Luc CARVOUNAS**  
Député SO du Val-de-Marne



Le député Luc CARVOUNAS a annoncé qu'il démissionnait après son

élection en tant que maire d'Alfortville. Sa suppléante Sarah TAILLEBOIS ne pouvant siéger, **il y aura donc une élection législative partielle en septembre dans la 9<sup>ème</sup> circonscription du Val-de-Marne.**

**Claude GOASGUEN**  
Député LR de Paris



Il est décédé le 28 mai après avoir contracté le Covid-19. Entré à l'Assemblée nationale en

1993 comme suppléant de Jacques TOUBON, il y a été réélu sans interruption depuis 1997. Sa suppléante, **Sandrine BOËLLE**, était adjointe au maire du XVI<sup>e</sup>.

**Jacques SAVATIER**  
Député REM de la Vienne



Il met un terme à son mandat pour des raisons de santé et parce qu'il n'était

« pas entendu ». Il sera remplacé par sa suppléante Françoise BALLEBLU en septembre. Il avait été nommé parlementaire en mission en février 2020, évitant ainsi l'organisation d'une élection législative partielle.



## Affaires publiques et numérique

### De nouveaux outils de dialogue pour des affaires publiques plus efficaces

Depuis le 15 mars, SEANCE PUBLIQUE accompagne ses clients sur la prise en compte de leurs spécificités dans les textes d'urgence, la négociation des plans de support, et le partage de propositions pour la relance.

Le recours à la visioconférence avec les cabinets ministériels, les parlementaires ou les élus locaux a permis :

- De faciliter les contacts, en particulier pour les acteurs des territoires en évitant des déplacements inutiles et d'associer aux RDV décideurs et techniciens pour plus d'efficacité.
- De monter des réunions de crise associant élus de tous niveaux (Europe, Gouvernement, Parlement, Région) pour mieux coordonner les mesures de crise

L'organisation de rendez-vous en visioconférence nécessite un travail approfondi en amont pour

- Préparer le RDV en amont avec cabinets et services
- Aller à l'essentiel lors du rendez-vous et engager la négociation
- Travailler le discours pour garder l'attention et être à l'écoute pour laisser le dialogue

# Actualités

## Le Conseil constitutionnel consacre aux ordonnances une valeur législative :

Le 28 mai, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur une question prioritaire de constitutionnalité. Il introduit l'idée qu'une ordonnance qui n'a pas été ratifiée acquiert rétroactivement valeur législative à compter de la fin du délai d'habilitation. Toutefois, l'article 38 de la Constitution précise que si le gouvernement ne soumet pas à ratification les lois d'habilitation à procéder par ordonnance, celles-ci deviennent caduques. Dans sa décision, le Conseil constitutionnel, déclare que passé l'expiration du délai d'habilitation, les dispositions contenues dans l'ordonnance « doivent être considérées comme des dispositions législatives ». Le Conseil constitutionnel reconnaît un « revirement » par rapport à une précédente décision QPC par laquelle ils avaient jugé qu'ils n'avaient pas à connaître les ordonnances non ratifiées.










## Emmanuel MACRON installe une commission d'économistes chargée de réfléchir aux « grands défis » économiques relatifs au climat, à la démographie et aux inégalités :

Le président de la République a installé le 5 juin, une commission de 26 économistes français et internationaux qui devra réfléchir à trois « grands défis » économiques mondiaux dans le contexte post-coronavirus : le climat, les inégalités et la démographie. Elle devra rendre un rapport en décembre 2020 et vise à répondre au souhait du président de « repenser nos dogmes économiques à l'échelle française, européenne et internationale ». Cette nouvelle instance aura pour rapporteurs **Olivier BLANCHARD** et **Jean TIROLE**. Une équipe est dédiée pour piloter les travaux sur chacun des trois défis :

1. **Le climat** : Marc REGUANT et Christian GOLLIER
2. **Les inégalités** : Stefanie STANTCHEVA et Dani RODRICK
3. **La Démographie** : Axel BORSH-SUPAN, Claudia DIEHL et Carol PROPPER

Les autres membres de la commission : Philippe AGHION, Richard BLUNDELL, Laurence BOONE, Valentina BOSETTI, Daniel COHEN, Peter DIAMOND, Emmanuel FARHI, Nicolas FUCHS-SCHUNDELN, Michael GREENSTONE, Hillary HOYNES, Paul KRUGMAN, Thomas PHILIPPON, Jean PISANI-FERRY, Adam POSEN, Nick STERN, Lawrence SUMMER, Laura TYSON

## Alors que les partis s'organisent en vue des élections présidentielles de 2022, les think tank se mobilisent et reprennent leurs travaux pour formuler des propositions

De nouveaux think tank	Dernières publications d'intérêt
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gaël GIRAUD - Président d'honneur</li> <li>• Nicolas DUFRÈNE - Directeur de l'Institut</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'économie circulaire, un élément d'une politique de reconstruction écologique</li> <li>• Affranchir l'agriculture des pesticides, enjeu central de la transformation agricole</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le think tank des jeunes LR</li> <li>• Aurane REIHANIAN - Président</li> </ul>	
Des think tanks qui redémarrent	
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Marc PASQUET - Président fondateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CFE : pour une année blanche des PME</li> <li>• Trois tabous écologiques</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominique VILLEMOT - Président</li> <li>• Rodrigue TCHOUALE - Secrétaire général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La science et la démocratie, premières victimes de l'infodémie</li> <li>• De gauche, nous souhaitons qu'Agnès BUZIN soit la prochaine Maire de Paris</li> </ul>
Les dernières publications d'intérêt des think tanks	
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lionel ZINSOU - Président du CA</li> <li>• Thierry PECH - Directeur général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une politique du carbone vivant</li> <li>• Réussir la reprise dès le troisième trimestre</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dominique REYNIE - Directeur général</li> <li>• Anne FLAMBERT - Responsable administrative et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé</li> <li>• OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Henri DE CASTRIES - Président de l'Institut</li> <li>• Claude BEBEAR - Président d'honneur et fondateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rebondir face au Covid-19 : relançons l'investissement</li> <li>• L'action publique face à la crise du Covid-19</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Michel ROUSSEAU - Président et fondateur</li> <li>• Philippe BERTIN - Vice-président du CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le futur s'écrit au large : un projet pour la France ou comment passer à l'acte</li> <li>• Penser la France d'après, plutôt que le monde d'après</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Henri NALLET - Président</li> <li>• Gilles FINCHELSTEIN - Directeur général</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enjeux du nouveau plan de relance européen</li> <li>• La social-démocratie est-elle coupable ?</li> </ul>

## Lobbying : Prorogation des délais de déclaration HATVP

Dans un [communiqué](#) publié le 18 mai, la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique a indiqué que conformément à l'[ordonnance](#) du 25 mars relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire, les délais de communication des rapports d'activités des représentants d'intérêts sont étendus. Ainsi, les représentants d'intérêts dont la date de clôture d'exercice des comptes est fixée le 31 décembre, et qui devaient initialement effectuer leur inscription ou déposer leurs déclarations avant le 31 mars, devront effectuer ces démarches avant le 24 août 2020.



## Prochain RDV SEANCE PUBLIQUE - 11 septembre 8h30 à 10h

Vincent LE ROUX, directeur de cabinet Patrick BERNASCONI sur la réforme du CESE et la convention citoyenne



## Personnalités à suivre

### Valérie LETARD

Sénatrice UC du Nord



La sénatrice est vice-présidente du Sénat et secrétaire de la commission des affaires économiques.

Elle pilote la cellule « Industrie » qui vient de présenter dix-huit propositions pour une relance industrielle stratégique. La synthèse à [retrouver ici](#).

### Thomas MESNIER

Député REM de Charente



Le député a été désigné rapporteur général de la commission des affaires sociales de l'Assemblée

nationale. Ancien Whip de la COM AS, il remplace Olivier VERAN comme rapporteur du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

### Denis CHRISTOPHE

Secrétaire Général - France Stratégie



Ancien secrétaire général de la commission interministérielle de la

politique immobilière de l'Etat au Secrétariat général du gouvernement, jusqu'alors secrétaire général adjoint de France Stratégie, il a été nommé à la tête de ce même secrétariat général.

### Erwan BALANANT (MDM Finistère) Marjolaine MEYNIER-MILLEFERT (REM Isère)



Ils pilotent le collectif « Accélérons, la transition écologique et solidaire » qui compte 135 députés de la majorité et de l'opposition. Ils succèdent à Matthieu ORPHELIN qui préside aujourd'hui le groupe Ecologie démocratie et solidarité.



### Jérôme MARCHAND-ARVIER

Directeur de cabinet



Il a été nommé directeur du cabinet du ministre des Solidarités et de la santé, Olivier VERAN. Il était auparavant le directeur général adjoint de l'AP-HP.

### Julien BLANCHET

Vice-président du Cese



Représentant de la FAGE (organisation étudiante), il a été rapporteur général de la Convention citoyenne pour le climat.

### Pascal CANFIN

Député RENEW au Parlement Européen  
Président de la COM ENVI



Il est premier signataire d'une tribune en faveur de l'écologie. Le texte a été co-signé par 265 parlementaires de la majorité.